

Compte rendu de la séance du 20 mars 2023

Présents : Parvé E, Bouju S, Gavazzi D, Vinot T, Haite A, Tisserant B, Aubry O

Absent excusés ayant donné pouvoir :

- Renard M donnant procuration A Parvé E,
- Bontems D donnant procuration à Bouju S

Absent excusé : Jolé M

1° Election du secrétaire de séance : Bouju S est élu à l'unanimité.

2° Approbation du dernier compte rendu du conseil municipal du 07 février 2023.

En l'absence de remarque le compte rendu est adopté à l'unanimité

3° Rénovation de l'ensemble mairie - école accès PMR

Monsieur Le Maire indique que pour la poursuite des démarches de mise en accessibilité des locaux de l'école, des sanitaires et de la mairie qu'il est nécessaire de missionner un architecte et de maîtrise d'ouvrage.

La commune projette la réalisation de travaux de modification de l'école, de ses sanitaires, ainsi que de la mise en accessibilité de l'étage : Mairie, Bibliothèque, Bureaux et Périscolaire. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide à l'unanimité la proposition de Monsieur Le Maire en vue de missionner l'architecte, Monsieur MIRE Nicolas, pour l'encadrement de ce projet.

4° Travaux de voiries

Monsieur le Maire présente à l'assemblée les travaux de voirie à effectuer sur la commune et propose une étude des devis correspondants comme présentés ci-joints :

- Rue du Haut du Mont : 7 657.00 € HT
- Chemin du Coquetier : 9 716.00 € HT
- Rue de Coppé : 3 938.00 € HT.

Il expose également le fait de pouvoir bénéficier d'une subvention de la part du Conseil départemental des Vosges.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide à l'unanimité l'ensemble des différents devis présentés et autorise Monsieur le Maire à solliciter une demande de subvention auprès du Conseil Départemental des Vosges pour la réalisation de ces travaux de voirie.

5° Demande de subventions

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, fixe comme suit le montant de la participation communale aux différentes associations :

L'Outil en main de la région de Rambervillers : 40.00 €

CRESUS: 0 €

L'AFT'R de Rambervillers : 40.00 €

ADMR : 50.00 €

USEP : 40.00 €

ADAVIE : 0 €

SLR Handball de Rambervillers : 50.00 €

6° Mise à disposition des locaux de l'école pour la ruche

L'Association des Familles du Territoire de Rambervillers a la volonté d'ouvrir un accueil de loisirs sans hébergement pour l'été 2023 dans notre commune et nous sollicitons pour la mise à disposition des locaux de l'école.

Toutefois, un sondage va être lancé dans les écoles afin de connaître les besoins des parents sur le village.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accorde et valide à l'unanimité la mise à disposition des locaux de l'école pour la période des vacances estivales 2023.

7° Précision voirie communale

Monsieur le Maire expose à l'assemblée un problème de libellé de nom de rue qui a deux versions différentes et difficile à gérer pour la base de données du centre de courrier et son destinataire.

La base de données donne ces deux versions :

- Rue du Champ des Pois,
- ou encore Rue du Champ des Bois.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal confirme et valide à l'unanimité le nom de cette voie et entérine le nom : Chemin du Champ des Pois.

8° Information sur vente de bois.

Monsieur le Maire informe le conseil de la vente réalisée par l'ONF pour ce qui concerne le lot de chênes issue des parcelles 1, 13, 20 pour un volume de 54,7 m³ à la somme 22492 € ht soit 348€ le mètre cube.

9° Projet numérique équipement école

Monsieur Le Maire expose à l'assemblée le projet numérique de notre école pour équiper deux classes élémentaires avec à l'appui deux devis comme mentionnés ci-dessous :

- Devis établi par la Société SIE de METZ pour un montant de 9 661.20 € TTC,
- Devis établi par la Société TI CONCEPT de ST MARD pour un montant 9 096.00 € TTC

Après une demande de Monsieur le Maire et présentation du plan de financement, le Conseil départemental des Vosges soutient également cette opération et alloue une subvention de 6 300.00 € dans le cadre du dispositif "Territoires Numériques Educatifs".

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette aide financière et retient l'entreprise SIE pour ce projet numérique d'un montant TTC de 9 661.20 € en accord également avec les Maires du RPI (regroupement pédagogique intercommunal) qui ont approuvé cette décision et ce devis au cours de cet automne.

10° Avenant Bail Association de Chasse

Suite à l'assemblée générale extraordinaire de la Société Communale de chasse faisant état de la démission, du Président M. Petitjean Reynald et l'élection de M. Carelli Dominique, en date du 05 mars 2023 stipulant certaines modifications, Monsieur le Maire fait part à l'assemblée des nouvelles modalités de l'association et des modifications à apporter au présent bail, à savoir :

- Modification du bureau et avenant au Bail sur réception du récépissé de la Préfecture,
- Modification du titre à émettre au 1er Mai de chaque année,
- Modification du nombre de fusils (20 à 25)

Clauses supplémentaires :

- Limiter la vitesse de déplacement à 30 km/h sur l'ensemble des voies classées "Chemin ", y compris tranchées forestières.

En en cas de non-respect, le bail pourra être suspendu, voire annulé.

- Projet d'implantation de la nouvelle cabane de chasse au lieu-dit "Les Vignes" ZA 19.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte et valide à l'unanimité ces nouvelles modalités.

11° Manifestation « Drôles de Zigotos » 14 et 15 Avril.

M Bouju informe de la tenue d'un festival organisé à l'initiative de Scènes et territoires avec l'appui de L'association des familles du territoire de Rambervillers aux dates suivantes : le 14 et 15 avril.

Ce festival est l'occasion d'amener du spectacle vivant et burlesque dans nos ruralités. La cour d'école, et le terrain y attenant ainsi que la salle seront mis à disposition pour l'évènement. Le cheminement entre les deux sites se fera par la rue du haut pertuis, le chemin des amis et le pré mis à disposition par Jean-Marie Renard.

A l'occasion un arrêté de circulation sera pris pour fermer à la circulation la Rue du Haut pertuis.

Questions diverses :

- Les menuiseries de l'agence postale ont été subventionnées intégralement par le groupe La Poste.

- Bois : L'idée de facturation au lot en lieu et place du calcul au stère est à mettre en réflexion pour l'année prochaine.

Séance levée à 22h09

Le secrétaire

Le maire